



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur-Martel à L'Île-du-Grand-Calumet le lundi 17 octobre 2022 à compter de 19 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Guylaine La Salle
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

Est aussi présente :

Madame Julie Demers, directrice générale adjointe

La personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau, ne vote pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Déclaration de conflit d'intérêt
5. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022
6. Suivi des séances précédentes
7. Correspondance
8. Office d'habitation –travaux
9. Travaux salle municipal
10. Travaux-mur de soutient-Bibliothèque
11. Réparation Camion F-250
12. Mandat Marcil Lavallée-Audit 2022
13. Directrice générale adjointe
14. Demande d'un contribuable
15. Activation de PG taxation / annulation de Sage (simple comptable
16. Résolution Programme pompiers-formation pour 2023-2024
17. Projet subvention PRABAM
18. Résolution-Approbation du plan projet de subdivision
19. CPTAQ - Aliénation et utilisation a une fin autre qu'agricole
20. Résolution-Charte municipale pour protection de l'enfant
21. Adoption des listes de comptes payés et payables
22. Période de questions
23. Nouvelles des membres du conseil
24. Varia
25. Prochaine séance
26. Clôture de la séance

2022-10-213

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Monsieur le conseiller, Pierre Jolicoeur appuyé par, Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

4. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucune déclaration :

5. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022

2022-10-214

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

Sur la proposition, Monsieur le conseiller Aurel Paquette appuyé, par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

6. Suivi des séances précédentes

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

7. Correspondance

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil

8. Office d'habitation-travaux

2022-10-215

OFFICE D'HABITATION-TRAVAUX

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux effectués Office d'habitation situé sur la rue Montée Monseigneur Martel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut apporter son aide pour le paiement des travaux effectués;

CONSIDÉRANT QUE l'office d'habitation a présenté une soumission pour les coûts des travaux;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par, Monsieur le conseiller Aurel Paquetteil est résolu d'accepter la soumission de Maintenance de propriété et déneigement La Salle au montant de 2470,54 \$ taxes incluse.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

9. Travaux salle municipal

2022-10-216

TRAVAUX SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale a besoin d'un nouveau chauffe-eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçus une soumission d'un électricien, qui s'occuperait de l'achat et de l'Installation de ce dernier pour somme de 875,00 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de, Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu d'accepter la soumission de dépense de GROUPE BOISVERT CONSTRUCTION INC. Au montant de 875,00\$ plus taxes\$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

10. Travaux-mur de soutient-Bibliothèque

2022-10-217

TRAVAUX-MUR DE SOUTIENT-BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a besoin d'un nouveau mur de soutiennent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçus deux soumissions d'entrepreneurs,

CONSIDÉRANT QUE le premier ingénieur fera une visite de relevées des dimensions du mur de soutènement et un plan de structure ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième ingénieur fera une inspection et test de sol ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon il est résolu d'accepter les soumissions de ABC Structure Inc. firme ingénieur au montant de 3250,00 \$ plus taxes et la soumission de Goetechnical Engineer au montant de 850,00 \$ plus taxes.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

11. Réparation Camion F-250

2022-10-218

RÉPARATION CAMION F-250

CONSIDÉRANT QUE le camion F-250 a besoin de réparation et de pneus

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçus deux soumissions ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il

est résolu d'accepter la soumission de Centre d'auto Amyotte Enr. Au montant de 2692,66 \$ avec taxes.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

12. Nomination d'une firme de vérification-états financiers 2022

2022-10-219

NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATION-ÉTATS FINANCIERS 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder prochainement à la vérification de ses états financiers pour l'année 2022

CONSIDÉRANT Qu'une offre de service a été soumise par la firme Marcil Lavallée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est satisfaite des services rendus par cette firme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu et lu cette offre de service ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de par Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

il est résolu d'accepter L'offre de service de la firme Marcil Lavallée pour la vérification des états financiers de l'année 2022 et ce, pour une somme estimé à 32 000 \$

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

13. Directrice générale adjointe

2022-10-220

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directrice générale est à combler ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Demers occupe présentement le poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait nommer Madame Demers directrice générale par intérim, jusqu'au moment ou le poste sera comblé, une augmentation de salaire de 6,94 \$ selon la convention de travail des employés de la municipalité, rétroactif au 10 octobre 2022 ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que la municipalité confirme l'embauche de Madame Julie Demers a titre de directrice générale par intérim.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

14. Demande d'un contribuable

2022-10-221

DEMANDE D'UN CONTRIBUABLE

CONSIDÉRANT QU'un contribuable désire se faire rembourser une facture pour des déchets apportés chez McGrimmon Cartage ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a analysée la demande ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que la municipalité refuse de prendre en charge le paiement de cette facture ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

15. Activation de PG taxation / annulation de Sage (simple comptable)

2022-10-222

ACTIVATION DE PG TAXATION / ANNULATION DE SAGE (SIMPLE COMPTABLE)

CONSIDÉRANT QUE la comptable et la firme Marcil Lavallée ont recommandé à la municipalité de réactivation la partie fournisseur de PG, pour la facilité de l'audit et annulation de Sage (simple comptable)

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Madame la conseillère Guylaine La Salle, il est résolu que la municipalité réactivité la portion fournisseur dans PG

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

16. Résolution Programme pompiers-formation pour 2023-2024

2022-10-223

PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES

de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Attendu que la municipalité de L'Île-du Grand Calumet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Attendu que la municipalité de L'Île-du Grand Calumet prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

17. Projet subvention PRABAM

2022-10-224

PROJET SUBVENTION PRABAM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité accepte la demande de financement de **PRABAM** ;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, il est résolu que la municipalité accepte la subvention de 68 093,96 \$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

18. Approbation du plan projet de subdivision

2022-10-225

APPROBATION DU PLAN PROJET DE SUBDIVISION

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'approuver le plan de projet de subdivision du lot 3 351 173 au cadastre du Québec et préparé par Michel Fortin A.G du 4 octobre 2022 dont les minutes sont 33834.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

19. CPTAQ - Aliénation et utilisation a une fin autre qu'agricole

2022-10-226

CPTAQ - ALIÉNATION ET UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la demande à être présenté à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Kelly Nitschkie, Philip Stewart, Frederick Voyer S.E.N.C., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'aliénation sur les lots 3 385 547, 3 351 576 et 3 385 601 cadastre officiel du Québec, dans la municipalité L'Île du-Grand-Calumet, totalisant une superficie de 84.03 hectares ;

ATTENDU QUE l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande a la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé les lots 3 385 547, 3 351 576 et 3 385601 cadastre officiel du Québec ;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'impact négligeable au niveau du développement agricole du secteur, en considérant les critères d'analyse soumis à l'article 62 de la loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricole P-41.1 ;

ATTENDU QUE cette demande n'a aucun effet sur la protection et le développement des activités agricoles ;

IL EST PROPOSÉ par, Madame la conseillère Adrienne Turgeon

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau

et résolu ;

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins

autres que l'agriculture pour les lots 3 385 547, 3 351 576 et 3 385 601 cadastre officiel du Québec dans la municipalité L'Île du-Grand-Calumet.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers présent-e-s

20. Autorisation de l'adoption de la Charte municipale pour protection de l'enfant

2022-10-227

AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR PROTECTION DE L'ENFANT

En mémoire d'Aurore Gagnon « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant de présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant* ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponible sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Louise Grenier et appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRESENTS que le conseil de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet l'adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à ;

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics ;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entières;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et, au moyen d'évènements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

21. Adoption des listes de comptes payés et payables

2022-10-228

ADOPTION DES LISTES DE COMPTES PAYÉS ET PAYABLES

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- Chèques # 001884 à # 001923 totalisant 423 764,90 \$;
- Salaires totalisant 28 524,85 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Monsieur le conseiller Aurel Paquette appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'entériner la liste des comptes à payer et payables pour un total de 452 289,75\$.

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

22. Période de question

La période de questions débute à 19h40 et elle se termine à 19h55

23. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Aucun

Madame la conseillère Louise Grenier
Installation des bandes pour la patinoire
Comité des loisirs cherche des personnes pour le comité

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Installation des bandes pour la patinoire

Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau
Aucun

Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau
Aucun

Madame la conseillère Guylaine La Salle
Aucun

Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Aucun

- 24. Varia**
- a. Enrochement du chemin des Outaouais**
 - b. Demande d'un employé**
 - c. Réparation du chemin Dunraven**

- a. Enrochement du chemin des Outaouais**

2022-10-229

ENROCHEMENT DU CHEMIN DES OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut aller de l'avant pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'accepter la soumission de Grand Calumet Construction au montant de 97 474,89 \$ taxes incluses ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

- b. Demande d'un employé**

2022-10-230

DEMANDE D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT QU'un employé demande une mise à pied pour la période de 1 novembre 2022 jusqu'au 1 avril 2023 pour des raisons familiales ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau 'appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, le conseil refuse la demande

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

c. Réparation du chemin Dunraven

2022-10-231

RÉPARATION DE CHEMIN DUNRAVEN

CONSIDÉRANT QUE le chemin Dunraven a besoin de réparation ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Brousseau, le conseil mandate la directrice générale par intérim de contacter des entrepreneurs pour ces travaux du chemin Dunraven ;

Note : Monsieur le maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers présent-e-s

25. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil est prévue lundi le 14 novembre 2022 à 19h.

26. Clôture de la séance

2022-10-232

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu de clore la présente séance à 20h 06.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Jean-Louis Corriveau, maire

Julie Demers, directrice générale par intérim